



Décision n° 369/2022
RL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien le 19 juin 2022,
- Monsieur LANDREAU Tom en tant qu'agent d'entretien le 19 juin 2022, du 25 juin au 21 août 2022,
- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien le 19 juin 2022,
- Madame ARDOIN Paula en tant qu'agent d'entretien du 25 au 26 juin 2022,
- Madame GELIN Thamira en tant qu'agent d'entretien du 25 au 26 juin 2022,
- Monsieur JEAN Clément en tant qu'agent d'entretien du 25 au 27 juin 2022,
- Madame TESSIER Julia en tant qu'agent d'entretien du 27 au 30 juin 2022.
- Monsieur GERMES Simon en tant que surveillant de baignade du 24 au 27 juin 2022,
- Monsieur ROUX Ludovic en tant que cuisinier du 25 au 26 juin 2022,
- Monsieur MÉCÉGUER Téo en tant que serveur en restauration du 25 au 26 juin 2022,

Fait à Jonzac,
Le **24 JUIN 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**